

COMMUNE DE VALDERIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit février, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire le 1^{er} février 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES, Vincent, ALVERNHE Céline, BABEAU Stéphanie, COQUIN Charles, DIEUZE Michel, FARENC Jean, MASSOL Sandrine, RICCA Pierre, BORDES Thomas, AUQUE Séverine, CAUSSE Emilie, SUDRE Nathalie.

Absents excusés : GUERRA Christel, ABADI Richard, GUERY David.

Secrétaire de séance : DIEUZE Michel.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 23 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire nous informe qu'il souhaite que nous l'autorisions à déposer des demandes de subventions avant la date limite fixée au **14 février prochain** en vue d'engager les travaux suivants :

1. Aménagement de l'appartement situé au-dessus de la pharmacie en vue de le proposer à la location :

Pour ce projet, Monsieur le Maire établira une demande de subvention au titre de la DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de **50 %** des travaux et une demande de subvention auprès du Département à hauteur de **20 %** pour des travaux dont le montant est évalué à la somme de **92.202 € HT**.

Après délibération, Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité des personnes présentes à déposer ces demandes de subventions.

2. Sécurité de l'école :

Monsieur le Maire nous détaille le montant des devis établis pour, d'une part, l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion et, d'autre part, la mise en place d'un équipement complet d'interphonie destiné à sécuriser et contrôler l'accès dans les locaux : les montants de ces équipements s'élèvent respectivement à **3.228 € HT** et **2.110 € HT**.

De plus, Monsieur le Maire présente un dispositif de protection émanant d'une réflexion commune des élus pour les écoliers qui sera installé devant l'école ; il s'agit d'une grille d'une longueur d'une quarantaine de mètres dotée de 2 portillons. La sécurité est l'affaire de tous et demeure une priorité. Le coût estimé pour la fourniture et la mise en place de ces équipements est de **13.800 € HT**.

Monsieur le Maire nous informe qu'il va déposer une demande de subventions pour ces 3 dossiers à hauteur de **50 %** au titre de la DETR (**Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux**) et une autre subvention de **20 %** auprès du département.

Monsieur le Maire précise toutefois que « demander » ne veut pas dire « obtenir » et que, seuls, les avis de notification d'attribution de ces demandes de subventions qui seront émis par les organismes concernés nous permettront de connaître avec exactitude l'impact budgétaire pour notre commune.

Après délibération, Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité des personnes présentes à déposer ces demandes de subvention.

LE RETOUR DES COMMISSIONS

Modification du règlement du lotissement du « Domaine de la Font Neuve » :

Une dizaine d'élus se sont réunis le samedi 6 février pour apporter des modifications au règlement qui a été élaboré préalablement au démarrage des travaux du lotissement.

La commission « **Travaux et Voirie** » a présenté les évolutions recensées lors de cette réunion de travail.

A l'issue de cette présentation, les élus présents ont approuvé à l'unanimité l'ensemble de ces modifications ; ce dossier a ensuite été transmis au bureau d'études qui est chargé de rédiger le règlement définitif de ce lotissement.

Mise en place de l'adressage – enfin une adresse légale « normée » pour chaque administré(e) de notre commune !

La mise en place de l'adressage dans notre commune, qui est un préalable à l'arrivée de la fibre, concerne plus particulièrement les habitations situées en dehors du centre du Bourg ainsi que les locaux professionnels, ...

Chaque habitant disposera de ce fait d'une adresse « **normée** » qui sera constituée d'un numéro d'habitation ou de bâtiment, d'un type de voie et d'un nom de voie.

La commission « **Travaux et Voirie** » a présenté l'état d'avancement de ce projet ; nous allons passer à la phase de recensement des besoins en terme de signalétique (plaques pour les nouvelles numérotations d'habitations ou de bâtiments professionnels actifs et panneaux de signalisation pour le nouveau nom de chaque voie).

Par ailleurs, cette commission a prévu de mettre en place des réunions publiques d'information qui devraient se dérouler courant mars prochain pour présenter à l'ensemble de la population concernée ce dispositif selon des modalités qui restent à définir pour prendre en compte les contraintes sanitaires en vigueur à ce moment-là.

Aussi, pour organiser cette présentation, la commission « **travaux et Voirie** » propose de constituer des groupes de participants par zone géographique (exemple : habitants hors du bourg de la route de Valence et voies transverses, habitants de la route de Rosières et voies transverses, ...).

Nous diffuserons une information en temps utile pour permettre à chacun(e) d'assister à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 10.